



39, BOULEVARD PAOLI  
20200 BASTIA (Haute Corse)

Téléphone : 04.95.31.12.63  
Télécopie : 04.95.32.55.94  
marthe.poggi@notaires.fr

C.D.C. Cpte (IBAN) :  
FR 84 4003 1000 0100 0016 8066 E04  
Code BIC : CDCG FR PP

# Marthe POGGI

# Sébastien POGGI

NOTAIRES  
Successseurs de la SCP POGGI & FABIANI  
Et de Me SEATELLI



CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES  
19 Cours Général Leclerc  
Résidence NAPOLEON  
20000 AJACCIO

Par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Dossier suivi par  
Marie Pierre FAZI  
mp.fazi.20026@notaires.fr

Notoriété Prescriptive CONFORTINI  
1005505 /MP /MF /

Bastia , le 3 février 2026

Monsieur le Président,

Dans le cadre des dispositions concernant la reconstitution de titres de propriété, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un avis de création du titre de propriété, transmis au journal CORSE MATIN ainsi qu'à la mairie de BASTIA.

Je vous remercie de bien vouloir publier cet avis sur le site dédié du Conseil Régional des Notaires de Corse, et le transmettre à la Préfecture ainsi qu'à la Collectivité de Corse, aux fins de publication sur leur site respectif.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

P/O Maître Marthe POGGI

## **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

### **COMMUNE DE BASTIA (HAUTE CORSE)**

Suivant acte reçu le **20 janvier 2026** par **Maître Marthe POGGI, Notaire à BASTIA (20200)**, 39 bd Paoli,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Mme **Josée RENUCCI**, Vve de Mr Antoine **CONFORTINI**, en son vivant demeurant à BASTIA (20200) 9 rue Luce de Casabianca, née à COZZANO (20148), le 5 octobre 1920, décédée à BASTIA (HAUTE CORSE), le 13 janvier 2016.

Concernant le bien suivant :

#### **COMMUNE DE BASTIA (20200)**

Dans l'immeuble sis **9 rue Luce de Casabianca**, cadastré section AB n°96 (04a 10ca)  
Le lot n°30 : un grenier situé à droite de l'escalier.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Le présent avis sera affiché en mairie pendant trois mois.

L'avis de réception de la Préfecture et celui de la CdC devront être envoyés à l'adresse mail de l'étude : [marthe.poggi@20026.notaires.fr](mailto:marthe.poggi@20026.notaires.fr)

**Pour avis**

**Me Marthe POGGI, notaire**